

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-02-21x-00259 Référence de la demande : n°2020-00259-051-001

Dénomination du projet : Capture-relâcher amphibiens/odonates/lépidoptères/reptiles/mammifères en vue

Lieu des opérations : -Département : Loir et Cher

Bénéficiaire : Laurenceau Florian - PERCHE NATURE

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un Avis favorable sans réserve pour la demande de capture, lâcher sur place le plus souvent, voire transport d'espèces protégées (mammifères, reptiles, amphibiens, odonates, lépidoptères) dans le cadre d'inventaires des ZNIEFF, d'inventaires communaux (ABC ou IBC) ou de prospections d'espèces bénéficiant d'un Plan National d'Action au bénéfice de l'association Perche Nature et ses animateurs dans le département du Loir et Cher.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 17 juin 2020

Signature :

